

## Conférence de Henri Brugmans sur les problèmes de l'intégration politique européenne (9 janvier 1962)

**Légende:** Le 9 janvier 1962, Henri Brugmans, recteur du Collège d'Europe à Bruges, donne à l'Institut d'études européennes de Strasbourg une conférence sur le Plan Fouchet et sur les problèmes de l'intégration politique européenne.

**Source:** Centre de documentation internationale-La Documentation française, Paris, 29 quai Voltaire. Questions internationales-CEE, 358. Conseils des Ministres-Plan Fouchet 1959-1962.

**Copyright:** (c) La Documentation française

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/conference\\_de\\_henri\\_brugmans\\_sur\\_les\\_problemes\\_de\\_l\\_integracion\\_politique\\_europeenne\\_9\\_janvier\\_1962-fr-8a6cf838-36e9-400d-a668-9f33c27de9f5.html](http://www.cvce.eu/obj/conference_de_henri_brugmans_sur_les_problemes_de_l_integracion_politique_europeenne_9_janvier_1962-fr-8a6cf838-36e9-400d-a668-9f33c27de9f5.html)

**Date de dernière mise à jour:** 20/10/2012

## Conférence de M. Henri Brugmans, recteur du Collège d'Europe de Bruges, à l'Institut d'Etudes européennes le mardi 9 janvier 1962 à 17 h. sur :

### "Les problèmes de l'intégration politique européenne"

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je partirai de trois propositions qui vont être les trois principes généraux de l'intégration politique européenne que vous allez retrouver chaque fois au cours de mon exposé.

La première proposition, la première action, c'est qu'il n'y a pas d'intégration sans intégration politique, car il ne s'agit pas de retourner à une Europe sans frontières qui, plus ou moins, aurait été derrière nous, qui aurait été l'Europe de 1900, mais il s'agit de créer une Europe structurée, une Europe avec des organes nouveaux, capables de la diriger et de lui faire prendre forme. Il n'est pas d'intégration sans intégration politique.

Deuxième action ou deuxième point de départ : un pouvoir politique en Europe a nécessairement des éléments supra-nationaux, s'il veut être sérieux. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de communauté sans une certaine hiérarchie. L'élément hiérarchie, loin d'être contraire à la démocratie, en est un des éléments fondamentaux. Ce n'est pas par hasard que les pays, qui ont le plus gardé le sens de la hiérarchie, sont restés les pays les plus libres et sont restés les pays le mieux résistés à la tentation totalitaire de droite et de gauche. Et lorsqu'on dit élément hiérarchique, on dit pouvoir ; on dit pouvoir exécutif ; on dit, puisqu'il s'agit de l'Europe, supra-nationalité. Certes, je ne suis pas un maniaque de la supra-nationalité. Je ne crois pas que la supra-nationalité ait des vertus particulières, qui lui seraient propres, et sans lesquelles rien ne serait possible, mais je dis que certaines choses sont impossibles sans supra-nationalité. Je vous donne un exemple. Nous avons, dans le domaine ferroviaire, une coopération qui est extrêmement poussée et extrêmement fructueuse. Le matériel roulant des différentes compagnies de chemin de fer est en train d'être standardisé, ce qui permet des achats plus massifs, donc à meilleur compte. Cela évidemment est à la fois très utile pour l'Europe dans son ensemble et très utile aux différentes compagnies de chemins de fer individuelles. Là vous n'avez pas besoin de supra-nationalité, parce qu'il est évident que cela est dans l'intérêt immédiat de tous les participants. Mais il y a également des cas où la coopération et l'intégration deviennent nécessaires, mais où l'on heurte, au moins dans la première phase, un certain nombre d'intérêts nationaux bien établis et surtout de sentiments et de sentimentalité de caractère national bien établis et surtout de sentiments et de sentimentalité de caractère national bien établis. C'est là qu'il faut savoir passer outre, briser un certain nombre de carcans. C'est là le problème du pouvoir politique, donc de la communauté (il n'y a pas de communauté sans pouvoir et il n'y a pas de pouvoir sans communauté) s'impose comme nécessité. Et je rappelle ici une formule qui est née à Strasbourg, à la fin du mois d'août 1949, au cours de la première session du Conseil de l'Europe : il faut un pouvoir politique, une autorité politique avec des compétences limitées et des pouvoirs réels. Je suis toujours un peu fier de cette formule parce qu'elle est fondamentalement fédéraliste. D'une part, les compétences limitées. Nous ne nous engageons pas dans la création d'une Europe où finalement il n'y aura plus de pays, plus de nations, plus de patrie, où il n'y aura plus qu'un magma où personne ne retrouverait son originalité propre, certainement, il ne s'agit pas de ça. Les organismes européens doivent avoir des compétences limitées et je dirais délimitées par la loi. Il ne faut pas que les pays finalement, un beau jour (ou un mauvais jour) s'aperçoivent qu'ils ont donné davantage qu'ils ne l'avaient voulu. Compétences limitées et bien délimitées, mais, dans le cadre de ces compétences limitées, un pouvoir réel et non pas ce genre de coopération qui sans cesse est freiné, parce qu'il y a toujours un pays qui n'est pas tout à fait d'accord sur chaque virgule avec le résultat qu'on ne peut rien faire. Par conséquent, minimum de supra-nationalité qui est bien défini dans cette formule : compétences limitées, pouvoir réel.

Et troisièmement, troisième ligne de force que vous allez retrouver partout dans mon exposé, c'est cette évolution qui est sans doute très révolutionnaire dans son fond, mais ne peut pas être révolutionnaire dans sa forme. Je ne crois pas que les révolutions aient toujours eu des résultats très heureux, malgré l'aura romantique qui les entoure. Je ne crois pas à la révolution fraîche et joyeuse, pas plus que je ne crois à la guerre fraîche et joyeuse. Et, d'autre part, je crois qu'à l'heure actuelle, il n'y a qu'une seule révolution

possible dans nos démocraties, c'est la révolution totalitaire, qu'elle soit de droite ou de gauche. Par conséquent, je ne crois pas à un véritable bouleversement révolutionnaire des structures et je ne le crois ni possible, ni souhaitable. Le passage du régime nationalitaire au régime communautaire est un passage qui, à l'heure actuelle, ne peut se faire qu'avec l'accord et l'aide des pouvoirs établis qui sont les gouvernements et les parlements. Ceci est évidemment ouvert à la discussion. Mais, en tout cas, il faut que vous sachiez ce que je pense pour pouvoir suivre mon exposé, en étant d'accord avec lui ou en étant en désaccord, mais en tout cas, il faut que vous sachiez quels sont mes axiomes de débat. Voilà les trois axiomes de départ que je vous soumets.

Mais il ne suffit pas d'avoir quelques principes de départ, il faut également avoir des points d'application. Quels sont actuellement les points d'application d'une intégration politique ? Pour l'instant, j'en vois deux : c'est, d'une part, le Marché Commun, et le succès économique à peu près foudroyant qu'il a remporté, et deuxièmement, il y a le Plan dit Plan Fouchet, puisqu'il a été élaboré par une Commission guidée par M. Christian Fouchet, Ambassadeur de France au Danemark, et qui est le projet de traités établissant une union d'Etat. Je voudrais dire quelques mots sur chacun de ces deux sujets.

Il est certain que le Marché Commun entraîne nécessairement des décisions de caractère politique. Et lorsque je dis politique, le mot est évidemment ambigu, les Anglais qui sont dans leur vocabulaire politique plus évolués que nous, ont deux mots pour "politique" : ils disent "politics" d'une part : c'est la cuisine, si vous voulez, et "policy", c'est la grande ligne d'approche que l'on choisit de suivre. Eh bien, le Marché Commun entraîne des décisions de "policy". On peut faire ceci, on peut faire cela. Il y a des options à prendre, il y a des choix à faire. Et lorsqu'il y a un choix à faire, nous sommes dans le domaine de la politique, de la politique "policy".

Ces décisions de caractère politique peuvent être prises partiellement, mais partiellement seulement dans le cadre de la coopération intergouvernementale classique. Lorsqu'il s'agit, par exemple, de rendre plus facile le passage des économies nationales à l'économie européenne générale. Exemple : vous savez que la France avait naguère posé comme un préalable le principe de "equal pay for equal work", c'est-à-dire le même salaire pour la main-d'œuvre féminine et masculine comme cela se trouve dans la législation sociale française et pas dans celle des autres pays. La France a posé ça comme préalable. Heureusement, elle a eu la sagesse ensuite de laisser tomber cela comme préalable. Mais évidemment on est revenu plus tard à la charge et vous avez vu, que pendant les discussions longues et pénibles, quelquefois orageuses, qui se poursuivent encore en ce moment-ci à Bruxelles, ce problème a de nouveau été évoqué ; et je crois qu'on est arrivé à une solution de compromis dans ce domaine. C'est certainement un problème de politique : c'est un problème qu'il fallait trancher, mais c'est un problème où un choix a été opéré par les Ministres nationaux qui, finalement, après avoir discuté de la question, ont pris une décision ensemble. Par conséquent, le fait que le Marché Commun Européen entraîne des problèmes de politique, n'implique pas nécessairement la nécessité d'une autorité politique européenne. Il y a des problèmes de politique qui peuvent être réglés d'après la procédure, la technique classique d'accords intergouvernementaux. Je viens de vous en donner un exemple.

Seulement, il y a un certain nombre d'autres problèmes qui, eux, sont des problèmes non pas de transition entre le régime nationalitaire et le régime communautaire, mais qui sont des problèmes permanents dans la phase communautaire. Et là aussi, je vous donne un exemple ou deux. Le premier exemple c'est l'exemple de la politique conjoncturelle. Le principe de la politique conjoncturelle est né de la grande crise des années 1930. Nous connaissons maintenant un certain nombre de techniques pour contrôler la conjoncture économique. Mais pour effectuer cette politique, il faut le pouvoir. Si vous n'avez pas ce pouvoir à l'échelle nationale où visiblement il ne suffit plus : à une crise mondiale, à une fluctuation conjoncturelle mondiale, on ne peut pas réagir avec l'appareil national qu'on a à sa disposition. Cela n'est que trop évident et ce sera de plus en plus évident au fur et à mesure que nous avancerons dans la deuxième moitié du 20ème siècle. Mais cela signifie qu'il faudra alors un véritable pouvoir européen, afin de pouvoir faire une politique conjoncturelle, qui sera valable pour l'ensemble de l'Europe. Il ne s'agit pas seulement d'accorder nos violons, il ne s'agit pas seulement de coordonner des politiques nationales, il s'agit de quelque chose de tout à fait nouveau, il s'agit d'une politique véritablement commune.

Ou bien, vis-à-vis était le problème des pays associés, notamment en Afrique. Il est évident que si déjà à l'heure actuelle il y a une politique d'assistance technique, une politique d'investissement et de dons et de prêts à long terme, cela entraîne non seulement des conséquences de caractère économique et technique, mais également des conséquences de caractère politique, qui ne sont pas des décisions incidentelles et "einmalig", mais des décisions qu'il faut prendre une fois pour toutes. Et alors, on n'a plus besoin de s'en occuper comme pour le proverbe anglais, mais il s'agit de toute une politique à poursuivre au jour le jour. Donc, un véritable pouvoir, une véritable autorité permanente, capable de poursuivre une politique quelle qu'elle soit. Politique qui sera plus ou moins dirigiste, qui sera plus à gauche, qui sera plus à droite, tout ce que vous voudrez, mais en tout cas une politique qui doit être européenne et permanente. Voilà pourquoi il faut, je crois, bien distinguer ce que nous voulons dire, lorsque nous affirmons que le Marché Commun entraîne des conséquences de caractère politique.

Le Marché Commun est-il déjà capable de diriger, de développer et de poursuivre une telle politique ? Certainement pas. Il est difficile d'étiqueter le Marché Commun. Je pense que le moins que l'on puisse dire c'est que nous nous trouvons là dans un stade qui est pour le moins un stade confédéral. Et lorsqu'il y a parmi nous de très bons Européens qui disent "le Marché Commun c'est déjà supranational, et par conséquent, c'est là qu'il faut tout faire, c'est là que se trouve la seule issue pour nous", je pose un point d'interrogation. Le Marché Commun, inutile de le dire que je le considère comme la réalisation la plus importante d'intégration européenne jusqu'à ce jour. Cependant, d'un point de vue pratique et constitutionnel, nous sommes encore avec lui dans un stade certainement confédéral et certainement pas au-delà. Je vous citais tout à l'heure les négociations fort importantes qui se poursuivent aujourd'hui à Bruxelles pour l'entrée de nos six pays dans la deuxième phase du Marché Commun, cette deuxième phase notamment où la règle de l'unanimité ne sera plus à appliquer d'une façon absolue. Chaque fois on voit que l'exécutif européen à la Commission de la CEE ne joue pas le rôle d'un exécutif indépendant supranational ou fédéral. Il joue le rôle, fort utile d'ailleurs, mais confédéral, en mettant les choses au mieux, le rôle confédéral de catalyseur.

Dans ces débats interminables qui ont duré de 8 h. du matin jusqu'à 4 h. du matin, et presque sans interruption, et pendant des journées et des journées, et des semaines entières, quel a été le rôle de la Commission dans ces débats... héroïques ? C'était chaque fois d'élaborer le compromis acceptable pour tous les partenaires en cause en y mettant le maximum d'européanité. Nous sommes donc là dans un domaine confédéral, mais qui certainement est rattaché à une véritable révolution dans nos structures économiques, et par là sociales avec tout ce que cela entraîne. Quelquefois on dit que le Zollverein a préparé le terrain au Reich de Bismarck. C'est vrai aussi. Je ferai là deux remarques : d'une part, qu'aujourd'hui, au 20ème siècle, le facteur économique est un facteur beaucoup plus politique qu'il ne l'était au 19ème siècle. L'économie était un phénomène plus ou moins marginal dans la politique générale. Aujourd'hui, loin d'être un phénomène marginal, il est beaucoup plus au centre des véritables décisions. Par conséquent, unir les intérêts, fusionner les intérêts économiques européens, c'est un phénomène, c'est une décision de caractère politique et on s'en rendra compte de plus en plus, à long terme. D'autre part, il ne faut pas, comme certains l'ont dit à l'autre extrême, penser que le Marché Commun va secréter, pour ainsi dire, avec un certain automatisme, le pouvoir politique nécessaire. Cela n'est pas vrai non plus. C'est plus important ; l'économie est plus politique qu'elle ne l'était pendant le Zollverein. Pourtant, il faut toujours que l'étincelle politique soit allumée. Ce n'est pas le Marché Commun qui, seul, automatiquement, la fera naître.

Et voilà pourquoi, je ne crois nullement qu'il y ait une opposition entre le Marché Commun d'une part, et les préoccupations du Plan Fouchet d'autre part. Je crois que les deux se complètent. Je crois que les deux ont un potentiel politique européen non négligeable, encore que ce ne soit qu'un potentiel. Le Plan Fouchet aborde le domaine de ce que j'appellerai la politique politique. Evidemment, tout est politique ; il y a une politique conjoncturelle ; il y a une politique africaine ; il y a une politique monétaire ; il y a une politique sociale ; il y a toutes sortes de politiques, mais il y a aussi la politique politique. Et c'est là le domaine de la diplomatie classique ; c'est également le domaine où se place le Plan Fouchet.

Ce Plan Fouchet est tout à fait confédéral, si tant est que l'on puisse l'appeler confédéral, puisque les décisions prévues par le Conseil des Ministres doivent être prises à l'unanimité, (ce qui évidemment est extrêmement confédéral). Seulement, je voudrais vous proposer une réflexion, qui peut-être vous fera

bondir, qui peut-être vous semblera hérétique au point de vue fédéraliste. Pour ma part, je ne crois pas que cette question d'unanimité soit aussi importante qu'elle semble l'être. Le principe de la décision à la majorité simple est un principe bon et un principe fédéraliste, mais je ne crois pas qu'en pratique il faille s'attendre à ce que dans un Comité de Ministres, même confédéral, même fédéral, on vote tout le temps. L'exemple qu'il faut toujours citer, c'est la Suisse ; nous avons le grand modèle de vie en commun, de sociétés fédéralistes, d'attitudes fédéralistes, tout proche de chez nous. Un jour, nous avons eu au Collège la visite d'un ancien Président de la Confédération helvétique à qui nous avons demandé si la Confédération helvétique, qui est, comme vous le savez, non pas une Confédération, mais une véritable Fédération, malgré le CH qui se trouve sur les plaques des voitures, comment se faisaient les votes dans le Conseil fédéral, donc dans le Gouvernement suisse. Et il a répondu : "Voilà 17 ans que je fais partie du Gouvernement suisse et je me rappelle que nous avons voté une seule fois. "Il faut dire", disait-il, "que c'était sur une question qui n'avait pas beaucoup d'importance."

Eh bien, je crois que ceci nous montre que si nous voulons vivre en Fédération véritable, il ne faut pas majoriser et minoriser, mais il faut essayer de trouver un compromis. Celui qui est un extrémiste, ne sera jamais un fédéraliste. Le fédéralisme c'est de vivre ensemble en solidarité avec des communautés qui veulent rester elles-mêmes, qui ont des aspirations, des idées différentes, qui ont des réflexes aussi différents, mais qu'il faut respecter. Ce qui veut dire que le socialiste de Zurich n'a pas exactement le réflexe du catholique conservateur des cantons primitifs et que pourtant l'on ne peut pas tout le temps voter et mettre en minorité les uns et les autres. Ce qui veut dire que la majorité doit écouter la minorité et tenir compte de ce qu'elle dit, et que la minorité ne doit pas faire de chantage au séparatisme. Voilà le fédéralisme. Par conséquent, je pense que voter à la majorité qualifiée ou simple, c'est une bonne chose, parce que c'est comme on dit en irlandais, le bâton derrière la porte. C'est la menace qui pèse, et à un certain moment on peut dire à la minorité : "Ecoutez, quand même, on pourrait voter. On ne veut pas être méchant, mais on le pourrait". C'est très beau de pouvoir voter à la majorité, à condition de le faire le moins souvent possible.

Eh bien, dans le Plan Fouchet, c'est l'unanimité. Pour partir, cela me paraît raisonnable. Dans le domaine de la politique étrangère, nous sommes très éloignés les uns des autres. Lorsque les Hollandais, récemment encore, (maintenant ils sont devenus – je dis ce que je pense – beaucoup plus raisonnables) parlaient de l'Iran, de la Nouvelle Guinée de l'Ouest, auraient-ils voulu que les cinq partenaires les soutiennent ? Il faudrait véritablement accorder nos violons ; il faudrait que les partenaires écoutent bien la Hollande, mais que la Hollande écoute bien ses partenaires. Jusqu'ici nous avons vécu sous un régime qui paraît absurde, le régime qui consiste en ceci : c'est que chacun fait sa politique étrangère, la politique étrangère qui lui plaît. (Je dis "la Nouvelle Guinée", pour certains pays l'on pourrait dire autre chose). On fait sa politique à soi, souverainement, et puis ensuite, lorsque vous avez des ennuis à l'ONU, lorsque vos partenaires que vous n'avez jamais consultés, à qui vous n'avez jamais demandé leur avis, ne vous soutiennent pas, alors vous êtes plein d'animation et vous dites : "Si vous appelez ça la solidarité européenne, je ne sais pas ce que c'est".

Le Plan Fouchet fait le premier pas vers une solution plus raisonnable. Il dit : "Nous voulons une politique qui n'est pas encore une politique commune, mais qui est une politique consultée et qui peut devenir alors une politique commune parce que les partenaires auront le sentiment justifié d'avoir participé à l'élaboration de cette politique. Et puisqu'ils y trouveront des éléments qu'ils auront apportés eux-mêmes, nous pouvons alors, en revanche, leur demander d'endosser l'ensemble. Ceci me semble normal. Quelle serait la solution tout à fait fédérale ? Ce serait évidemment l'abolition du Quai d'Orsay, de la Rue de la Loi, de la Koblenzerstrasse, etc... Nous n'en sommes pas là. Et ceci est encore assez loin.

Le Plan Fouchet met le premier pas sur une route qui mène vers une politique étrangère commune. Et j'attire votre attention notamment sur l'article 11 de ce projet de traité qui dit : "Les Etats membres se doivent solidarité, confiance réciproque et concours mutuel" - ça ce sont des mots. "Ils s'engagent à ne pas prendre d'initiatives ou de décisions qui seraient de nature à entraver ou retarder la réalisation des buts de l'Union." Ce qui veut dire qu'on s'engage à ne pas faire dans le domaine de la politique étrangère des opérations qui iraient à l'encontre des buts poursuivis. Or, il est évident que l'opération de Suez, par exemple, a créé un désaccord à peu près total entre deux partenaires européens et les autres. Eh bien, si les mots ont un sens,



cela signifierait donc qu'une telle opération ne pourra plus être faite sans consultation préalable avec les autres partenaires européens. Et bien, je considère que ceci est un pas en avant. Que le résultat d'une telle consultation soit ceci ou soit cela, soit qu'on fasse une telle opération ou qu'on ne la fasse pas, ou qu'on la fasse différemment, (c'est une question qui doit être discutée au Parlement européen et ailleurs) c'est une question de tendance politique, mais il y a ici un pas en avant vers une européanisation de notre politique étrangère.

D'autre part, il est dit que l'Union est indissoluble, ce qui, je crois, est une autre remarque intéressante. Cependant, dans le Plan Fouchet, il y a des faiblesses considérables qu'il faut signaler dès maintenant puisque dans ce projet de traité, il est prévu que dans trois ans, trois après la mise en application du présent traité, on va procéder à son remaniement. Par conséquent, ce projet est prévu non pas comme un traité "ne varietur", mais prévu comme une première ébauche. C'est pour ainsi dire une invitation à proposer des amendements. Et bien, il y a des amendements à proposer.

[...]

Que pouvons-nous faire dans le domaine de cette Union politique européenne ? Je crois qu'il faut à l'Europe un Secrétaire Général comme il y a un Secrétaire Général de l'ONU. Il fera sans doute une autre politique que ne l'a faite le Secrétaire Général de l'ONU, mais enfin, lorsque M. H. apparaissait quelque part, on savait qu'il y avait une politique dont il était responsable, qui était bonne ou mauvaise, mais en tout cas qui existait. Nous n'avons même pas ça à l'OTAN. Lorsque M. Spaak parlait, il ne parlait pas au nom de l'Alliance Atlantique dans son ensemble, mais il parlait soit en son nom personnel, le plus souvent, soit d'une façon "non committing" parce qu'il ne pouvait pas engager l'ensemble de la communauté. Il faut donc que dans ce domaine politique, l'Europe puisse avoir quelqu'un qui puisse parler au nom de la communauté européenne et qui puisse agir en son nom, qui prépare les décisions de l'Union et qui, un fois la décision prise, puisse en être responsable. Je ne crois pas que la fonction de l'Assemblée Européenne puisse être de le faire démissionner, au besoin. Je ne crois pas que le comble de la démocratie ce soit de descendre le plus possible de gouvernements. Mais je pense que, tout de même, comme nous l'avons dans nos communes, qui sont les noyaux de la démocratie, les noyaux indispensables et peut-être les meilleurs, on ne peut pas faire démissionner le maire, mais le conseil communal a parfaitement bien la possibilité de lui faire comprendre qu'on n'est pas content et que le maire doit rectifier son tir.

Je pense donc que cette Union Fouchet ne peut véritablement fonctionner que si le Conseil des ministres a un Secrétaire Général qui soit un homme politique personnellement, mais qui ait des attributions politiques. M. Spaak aussi est un animal politique, Dieu sait ! Mais à l'OTAN, il n'avait pas de fonction politique ; il avait une fonction diplomatique et administrative. Il faut à cette Union un Secrétaire Général politique, non seulement par le choix de l'homme, mais également par la définition de la fonction.

Et, enfin, je pense qu'il est impossible de demander à un Parlement européen de juger de la politique internationale poursuivie par l'Europe dans son ensemble, sans être un Parlement légitime et complet, c. à d. élu au suffrage universel. D'abord pour une raison de légitimité que je vous indiquais déjà et qui va de soi, mais aussi pour une raison tout à fait terre à terre. Lorsque mon ami Fernand Dehousse calcule qu'il consacre 120 jours par an à l'Europe, j'ai l'impression que ses électeurs de Liège ne doivent pas lui en savoir un gré illimité. Comment voulez-vous que véritablement un député fasse son métier de député national, tout en faisant son métier de député européen ? Les deux demandent l'homme complet et total. Et ne nous faisons pas d'illusion si, aujourd'hui, c'est 120 jours, l'année prochaine ce sera 140 et ce sera 160 et 200. Par conséquent, on n'y coupera pas. Et si nous étions en face d'un gouvernement ou en face de M. Fouchet, je lui dirais avec une certaine passion : Pourquoi toujours faire en sorte qu'on vous arrache les choses ? Pourquoi ne pas se placer à l'avant-garde d'un mouvement qui est irréversible de toute manière ? Vous savez très bien que ou bien l'affaire européenne échouera, et alors, si vous pensez qu'elle doit échouer, ce n'est pas la peine de faire un traité comme celui-là, alors il faut dire que vous pensez que l'Europe aussi c'est un "machin" et qu'il n'y a pas de véritable intérêt à le propager, ou bien vous y croyez, mais alors, ne vous mettez pas sans cesse à l'arrière-garde. Vous voyez bien que ce Parlement européen doit être un Parlement "full-time" et un Parlement démocratiquement élu. Mais si vous le savez d'avance, pourquoi ne pas tirer les conclusions qui, de toute manière, sont inéluctables ?

Et puisque je vous parle du Parlement européen, je terminerai par quelques mots sur la vie politique européenne telle que je la vois dans l'avenir. Dans le Parlement européen, vous ne retrouverez certainement pas les différents partis que vous avez l'habitude de voir dans l'arène nationale. Je prends mon propre pays pour n'offenser personne. Il y a deux partis protestants chez nous qui n'ont jamais pu faire une alliance électorale ensemble, sauf dans les provinces à majorité catholique où il s'agissait de faire front à la majorité romaine. Ces deux partis au Parlement européen forment une fraction protestante ensemble (nulle part ailleurs, il n'y a de parti protestant en Europe). Par conséquent, même les anti-révolutionnaires et les chrétiens historiques hollandais, ça ne ferait pas grand monde. Alors, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils se sont inscrits normalement et logiquement au groupe démocrate-chrétien où ils se trouvent dans un groupe à majorité romaine. Lorsque j'ai demandé à un auditoire frison de réfléchir à cela, il y a un certain nombre de militants anti-révolutionnaires et chrétiens historiques qui se sont grattés l'occiput en pensant que vraiment ça changeait pas mal d'habitudes.

Lorsque d'autre part, on voit le groupe libéral au Parlement européen qui, discrètement, s'appelle "Libéraux et apparentés" ce qui permet aux néo-fascistes et aux monarchistes Italiens et à quelques autres de s'y associer aussi, vous voyez bien que ceci n'est pas le dernier mot du regroupement des forces politiques en Europe. Et finalement, pensez aussi au fait qui me paraît fort intéressant, pensez aussi à l'Italie. Lorsqu'il y aura des élections directes pour le Parlement européen, ce qui est inévitable de toute manière, le problème se posera du groupe communiste qui pourra alors voter tranquillement avec le groupe nationaliste qui sera là aussi. Et ils se trouveront très heureux ensemble comme cela se doit. Mais il y a le groupe socialiste Nenni qui véritablement sera là, au pied du mur, qui correspond à une situation psychologique, de psychologie politique italienne. Mais lorsque vous transposez cela sur le plan européen, les Nennistes vont-ils s'affilier avec les communistes, ou vont-ils être apparentés communistes ou vont-ils être dans le groupe socialiste ? Pour ma part, je tiens un pari, qu'ils vont adhérer au groupe socialiste. Souvenez-vous p. ex. du fait que Nenni n'a pas voté avec les communistes, lorsqu'il s'est agi de voter pour ou contre le Marché Commun. Les communistes ont évidemment voté contre parce que c'était pour le bien de la population occidentale, pour le renforcement de l'Occident ; donc, il était contre. Mais le groupe Nenniste a voté partiellement pour et s'est partiellement abstenu, parce qu'il voyait bien que c'était dans l'intérêt des travailleurs qu'il prétendait représenter.

Par conséquent, vous voyez que ce regroupement européen va permettre de poser d'une toute autre manière et de façon beaucoup plus saine, à mon avis, un problème comme celui de "l'apertura sinistra" en Italie, de là l'ouverture à gauche dont, justement, en ce moment-ci, il est si souvent question. Entre le groupe parlementaire et le comité-directeur du parti, il y a toujours une tension. Moi, je suis pour les tensions. Le fédéralisme c'est l'acceptation des tensions. C'est normal que le militant dans le pays ne réagisse pas exactement comme le parlementaire. C'est bien qu'il réagisse d'une différente manière et qu'ensuite il essaye de trouver un compromis. C'est là la démocratie.

Or, le groupe parlementaire socialiste, libéral, démocrate-chrétien n'a pas derrière lui un comité directeur de parti à qui parler comme à un interlocuteur. Que va-t-on faire en ce moment-ci ? On va faire la chose suivante. On ne peut pas faire un parti européen socialiste p. ex., c'est encore trop tôt. Mais ce que l'on peut faire, c'est de créer un groupe directeur européen socialiste qui serait composé de spécialistes de politique étrangère et européenne dans les comités directeurs nationaux des différents partis. Et alors là, le dialogue entre un tel groupe et le groupe politique parlementaire serait établi tout à fait normalement.

Quels sont les critères de ces partis ? D'une part, national. Croyez-moi, lorsqu'il s'agit de l'agriculture allemande, il y a bien des chances qu'il y a tout de même un point de vue allemand chez les socialistes, libéraux et démocrates-chrétiens. Mais il y a aussi des moments où ces trois partis s'opposent violemment sur le régime des trusts p. ex. ou concernant la politique africaine qui n'est pas nécessairement la même pour les socialistes que pour les libéraux. Et troisièmement, il y a des différences d'opinion sur l'Europe même et sur ses structures. Lorsque p. ex. tel membre du groupe démo-chrétien, tout au plus un unionniste très modéré et que son camarade de parti est un fédéraliste très convaincu, entre ce fédéraliste et un autre fédéraliste d'un autre groupe, il y a une solidarité de fait que est indéniable. Par conséquent, il n'y a pas un critère dans la formation de ce regroupement politique européen, mais il y en a trois : le critère national ; le

critère idéologique ; le critère fédéraliste, confédéraliste, unionniste, nationaliste ; et ces trois critères vont jouer à la fois.

Qu'est-ce que j'en conclus ? J'en conclus que nos futurs partis européens ne seront pas des partis de doctrine, mais seront des partis de masse, c. à d. des partis modérés. Les petits partis sont toujours beaucoup plus extrémistes que les grands. Du moment qu'une organisation est bien grande, elle devient toujours modérée. Les partis politiques européens vont être des partis qui ressembleront beaucoup (pas tout à fait) aux partis politiques, tels que les connaît cette autre Fédération, c. à d. les Etats-Unis, qui également se sont constitués au moment de la Fédération même, et vous trouverez dans les deux partis américains à la fois : le critère national (lorsqu'on est de Californie, quelquefois on est de Californie beaucoup plus que démocrate et républicain ; le caractère idéologique libéral et, dernier critère ; Etes-vous un "State-rider" ? Etes-vous à cheval sur les droits des Etats ou êtes-vous à cheval sur la nécessité de créer un pouvoir fédéral ? Tous ces trois critères jouent également dans les deux grands partis américains.

Je ne dis pas que nous aurons quelque chose de tout à fait similaire en Europe. Mais ceux qui espèrent qu'en Europe nous ferons les belles joutes idéologiques et doctrinales que nous avons connues en 1914, je dois les décevoir, nous n'en aurons pas. Nous aurons de grands partis de masse, modérés avec un programme pour l'immédiat, avec une orientation générale à laquelle on essaye de rester grosso modo le moins infidèle possible. Et dans ces grands partis, les petits groupes de gens qui pensent, comme p. ex. au moment de la grande crise des années 1930, il y a eu les gens qui ont pensé le "New Deal", l'une des plus grandes révolutions du monde démocratique, qui a créé un Etat social et un Etat économique dans les Etats-Unis qui, fondamentalement, étaient opposés à la création des "governments". Qui a pensé cela ? Un certain nombre de gens qui croyaient à certains principes et à certaines solutions. Et finalement c'est cette grande machine du parti démocrate qui en a fait sa chose. Le directeur de la propagande et de la publicité du parti a écrit un livre sous le titre significatif : "Why I sold Roosevelt ?" (Pourquoi j'ai vendu Roosevelt ?) plutôt qu'un autre article, parce qu'il y avait dans ce plan élaboré par un petit groupe de gens passionnés pour une idée, certaines choses dont le parti démocrate pouvait faire sa chose et gagner les élections. C'est comme cela que ça s'est passé.

C'est quelque chose de ce genre que nous allons voir également en Europe. Et pour ma part, je dois dire que je m'en félicite, en ce qui concerne les grands partis idéologiques, j'en ai trop vu et je crois que cela peut nous suffire. En conclusion, je pense que si, d'une part, nous allons vers les grands partis continentaux avec des tendances fort variées, des partis qui sont plutôt des partis de regroupement de tendances que des groupements doctrinaux. A l'intérieur, il faudra des gens qui pensent et, pour qu'il y ait des gens qui pensent, il faut qu'on se retrouve à discuter des vrais problèmes de notre époque. J'espère que nous aurons fait cela cet après-midi, lorsque nous aurons terminé la discussion sur ce que je viens de vous dire.